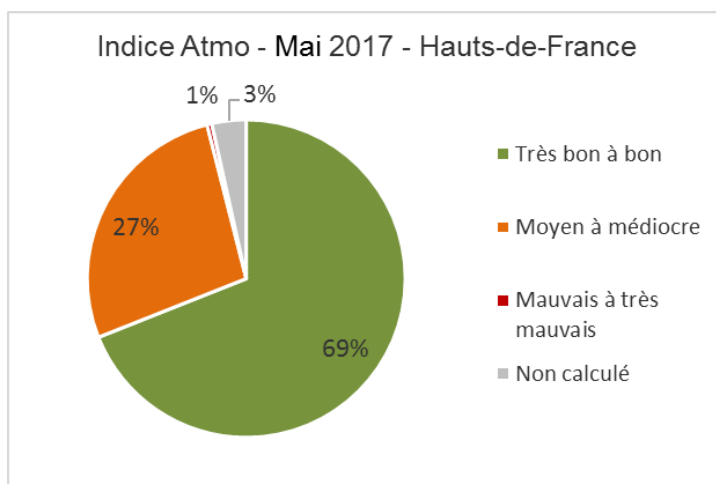



Mai 2017

Indices de la qualité de l'air

En mai, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est encore dégradée par rapport au mois d'avril : 69 % des indices ont été bons à très bons, contre 74% en avril. 27 % des indices ont été moyens à médiocres. Deux indices mauvais ont été observés à Calais et Dunkerque le 11 mai. Aucun indice très mauvais n'a été enregistré durant le mois.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution de l'air

La région Hauts-de-France a connu un seul épisode de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) le 11 mai sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (niveau d'information et de recommandation). Les départements Aisne, Oise, Somme n'ont pas été concernés. Cet épisode était localisé sur le littoral de la Mer du Nord. Il s'est traduit par un indice maximum (8) sur les agglomérations de Calais et Dunkerque.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	89,7	<i>Mardyck / industrielle</i>	25/05 22h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	113,6	<i>Lille Leeds / trafic</i>	22/05 23h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	140,9	<i>Wattignies / périurbaine</i>	17/05 18h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	64,9	<i>Mardyck / industrielle</i>	11/05	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	37,1	<i>Dunkerque Malo / périurbaine</i>	11/05	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

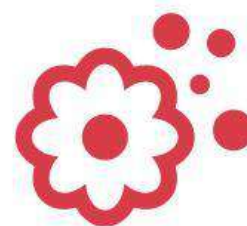
Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Indices pollens

En mai, le risque d'allergies aux pollens a été particulièrement fort.

La région a enregistré un risque d'allergies aux pollens de faible (indice 2) à fort (4), dû aux pollens de chêne jusqu'au milieu de mois.

L'arrivée massive des graminées a engendré un risque allergique fort à très fort à partir du 15 mai (indice 5).



Le risque d'allergies aux pollens correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)